



GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl
Hôtel des Libertés
Grand-Place,1
1370 Jodoigne

Fiches d'intervention *Commune de Beauvechain*

PROGRAMME PAYSAGE DU CANTON DE JODOIGNE (phase II) :

PROGRAMME PAYSAGE



Traitement paysager des abords du village de l'Ecluse

Point de vue depuis la N91 au sud de Hamme-Mille

Zone agricole non aedificandi

Septembre 2006

Auteurs de projet - association momentanée :

 **COOPARCH-R.U.**
Architecture Recherche Urbanisme

Chée de Waterloo, 426
tel : 02-534.50.35
fax : 02/534.50.95
E-mail : cooparch@cooparch.be
web : www.cooparch.be

 **agora**
ETUDES

Rue Montagne aux Angés, 26
B - 1081 Bruxelles
tel 02 779 13 55 -
fax 02 779 22 75
agora@agora-urba.be





GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl
Hôtel des Libertés
Grand-Place,1
1370 Jodoigne

Fiches d'intervention *Commune de Beauvechain*

Traitement paysager des abords du village de l'Ecluse

Auteurs de projet - association momentanée :

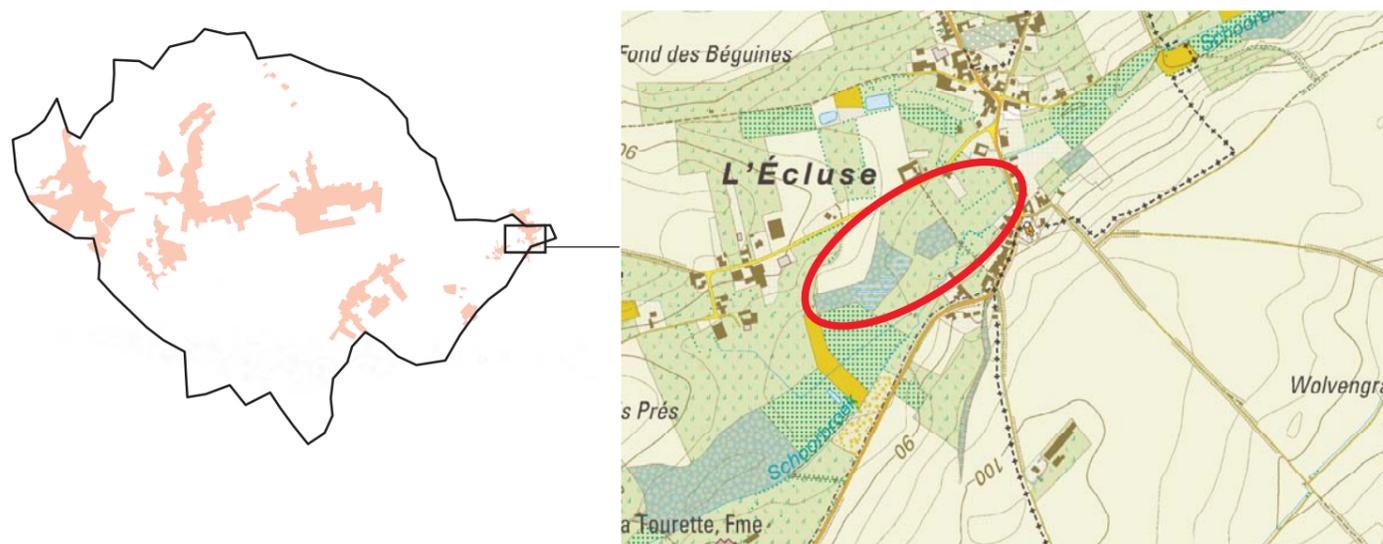


Chée de Waterloo, 426
tel : 02-534.50.35
fax : 02/534.50.95
E-mail : cooparch@cooparch.be
web : www.cooparch.be



Rue Montagne aux Angés, 26
B - 1081 Bruxelles
tel 02 779 13 55 -
fax 02 779 22 75
agora@agora-urba.be

LOCALISATION



OBJET DE L'ETUDE - PROBLEMATIQUE

Le site de la Cabourse correspond à une imbrication entre le village de l'Ecluse et la vallée du Schoorbroek. L'espace bâti du village cohabite avec l'espace vert du fond de vallée. Le plan de secteur autorise cependant l'urbanisation le long des voiries menant au centre du village (rue de Gaët et rue de la Cabourse). L'enjeu lié à cet espace est donc de tenter de préserver un espace donnant une identité au village. Parallèlement à cet aspect esthétique, des études menées dans le cadre du schéma de structure communal qualifient la zone comme étant soumise à des risques d'inondation.

ANALYSE DESCRIPTIVE

Le paysage perçu

La zone étudiée ici consiste en un espace de prairies humides de la vallée du Schoorbroek imbriqué dans le noyau villageois de l'Ecluse (photo 1). Cette prairie présente un avant plan ouvert le long de la route menant à l'église du village (rue de Gaët). En arrière plan, on découvre quelques masses boisées nichées dans le long du cours d'eau (photos 2 à 4). Un certain contraste se fait ressentir entre la partie centrale boisée du fond de vallée et les parties plus périphériques des prairies. Le cours d'eau, légèrement encaissé, présente une certaine sinuosité rendant son tracé lisible (photo 5). Le long de la rue de la Cabourse, en venant du hameau de la Cabourse, on retiendra une vue particulièrement intéressante sur l'église du village qui s'aperçoit entre les arbres (photo 6).

Le paysage naturel

Si le site ne présente pas de valeur écologique particulière, il n'est cependant pas dénué d'intérêt. On retrouve en effet un couvert végétal varié dont la strate arbustive est essentiellement composée de Saules, d'Aulnes et de Peupliers. En amont de la zone d'étude, la carte de valeur écologique identifie une aulnaie (aulnaie de l'Ecluse) comme étant un élément du maillage vert. Enfin, la qualité de l'eau semble à priori satisfaisante (photo 7).



Le fond de vallée vient s'imbriquer de façon intime dans le tissu villageois ancien.



Vue prise dans la direction opposée à la photo précédente. Quelques arbres viennent ponctuer le panorama.



Un avant plan de prairies ouvertes et un second plan constitué de massifs arborés le long du cours d'eau.



Depuis la rue de la Cabourse. On y trouve des chevaux.



L'écoulement du Schoorbroek présente un tracé très lisible.



Plus loin dans la rue de la Cabourse, l'église du village se dresse entre des éléments de végétation.

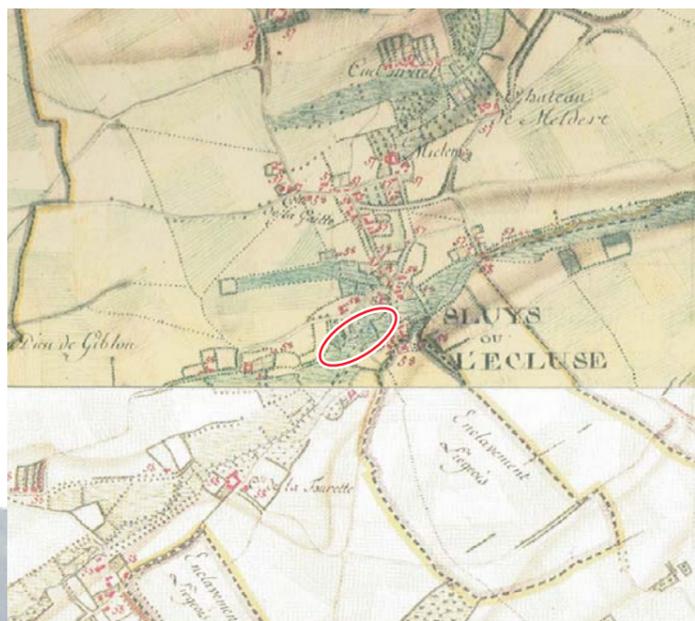


La qualité de l'eau du Schoorbroek semble à première vue satisfaisante.

ANALYSE DESCRIPTIVE (suite)

Evolution historique

La carte de Ferraris ne montre pas de changements fondamentaux par rapport à la situation actuelle. Le fond de vallée n'était bien entendu pas urbanisé. On remarque cependant que le couvert végétal était sensiblement différent de l'actuel puisque la strate arborée était composée d'alignements d'arbres délimitant les parcelles et soulignant le cours d'eau. Une densité des habitations autour de l'église du village est déjà observable.



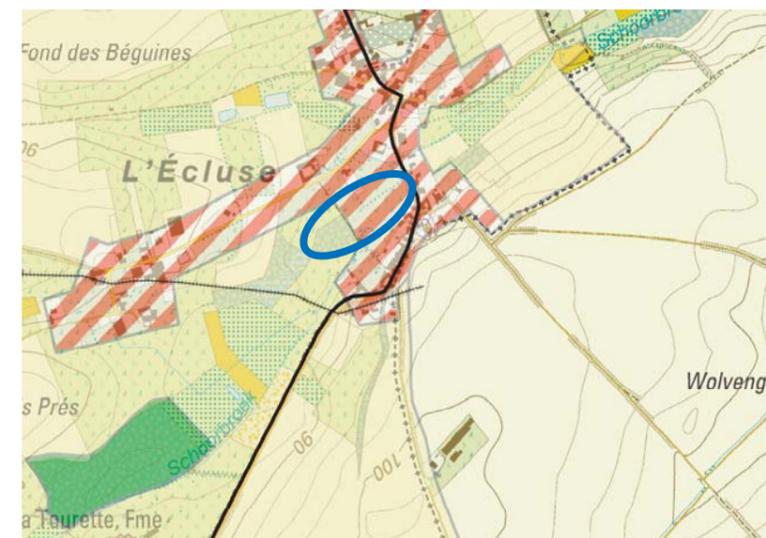
Extrait de la carte de Ferraris. Une situation relativement similaire à celle observable actuellement, à l'exception d'alignements d'arbres soulignant le tracé du cours d'eau. La zone d'étude est encerclée de rouge.

Le paysage construit

La partie du village de l'Écluse concernée par cette étude présente une certaine unité dans le bâti dont les constructions sont organisées autour de l'église. L'imbrication d'un espace vert et ouvert vient contraster avec le paysage bâti du village, permettant ainsi de comprendre comment le village s'organise par rapport à l'écoulement du cours d'eau. On regrettera cependant le caractère inaccessible de ces prairies, atténuant ainsi son appartenance au village.

Situation au plan de secteur

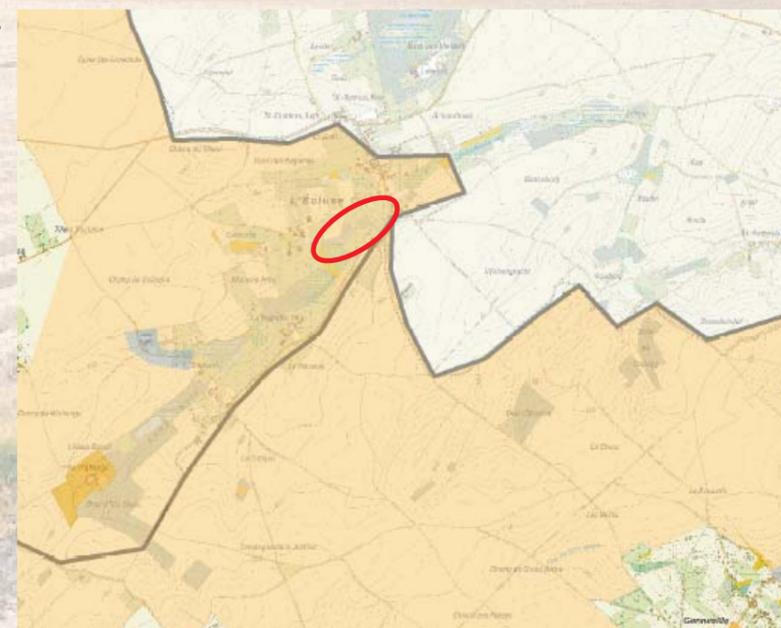
Le plan de secteur fait état de la possibilité d'urbaniser le long des deux rues (Gaët et Cabourse). Hormis les aspects esthétiques liés à une urbanisation éventuelle de ces parcelles, cette partie du fond de vallée semble de plus être en zone inondable selon les études menées dans le cadre du schéma de structure communal.



Extrait du plan de secteur. L'espace le long de la rue de Gaët est affecté en zone constructible, mettant ainsi en avant un conflit entre la nature du sol (zone de fond de vallée inondable et paysagèrement intéressante) et son affectation (zone urbanisable). La zone d'étude est encerclée de bleu.

Situation par rapport à la carte des périmètres d'enjeux paysagers.

L'ensemble de la zone est comprise dans une vaste zone de paysage remarquable englobant tout le nord et l'est de la commune de Beauvechain et continuant au-delà des limites communales sur le territoire de la commune de Jodoigne.



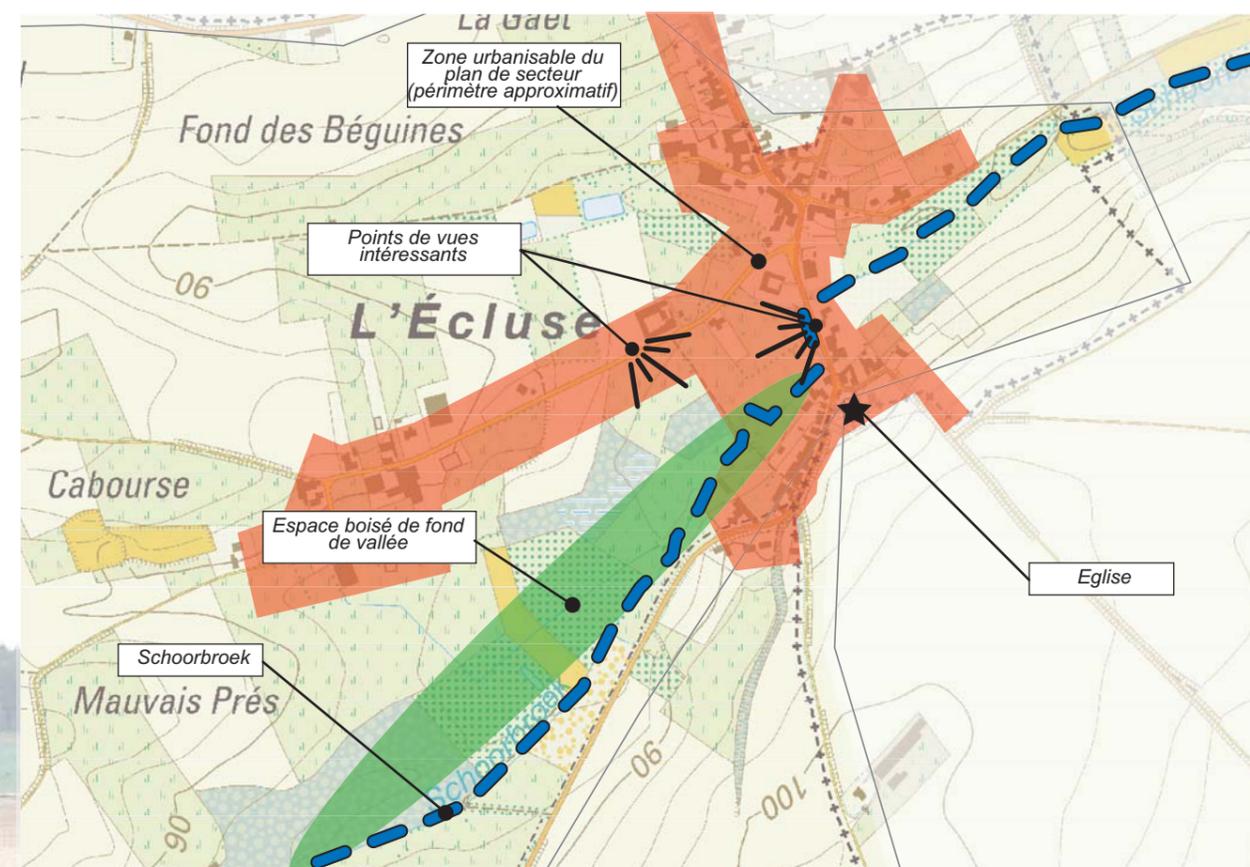
Extrait de la carte des périmètres d'enjeux paysagers. L'ensemble de la zone est comprise dans une vaste paysage remarquable recouvrant tout le nord des communes de Beauvechain et de Jodoigne. La zone d'étude est encerclée de rouge.

ANALYSE DESCRIPTIVE (fin)

Analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Le fond de vallée ouvert permet une mise en scène du village. • La nature non bâtie de cette partie du village permet une meilleure compréhension de l'espace (organisation du village par rapport au cours d'eau). • Un couvert végétal diversifié. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'inaccessibilité du site.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation de la valeur écologique du site. 	<ul style="list-style-type: none"> • La possibilité, selon le plan de secteur, d'urbaniser le long des rues de Gaët et de la Cabourse. • Les phénomènes d'inondation.

Synthèse



OBJECTIF

- **Préserver le site en tant qu'élément du maillage vert et en tant que partie intégrante du village.**

PROPOSITIONS D'INTERVENTION

Au vu de ce qui précède, il est proposé trois scénarios qui ont comme point commun de s'insérer dans une logique de **préservation** de cet espace.

Scénario 1 : maintenir la situation actuelle.

Comme décrit plus haut, la zone de fond de vallée du Schoorbroeck présente un intérêt paysager notable. Un premier scénario consisterait donc à laisser la situation dans l'état dans lequel elle se trouve aujourd'hui.

Scénario 2 : une rotation des pâtures.

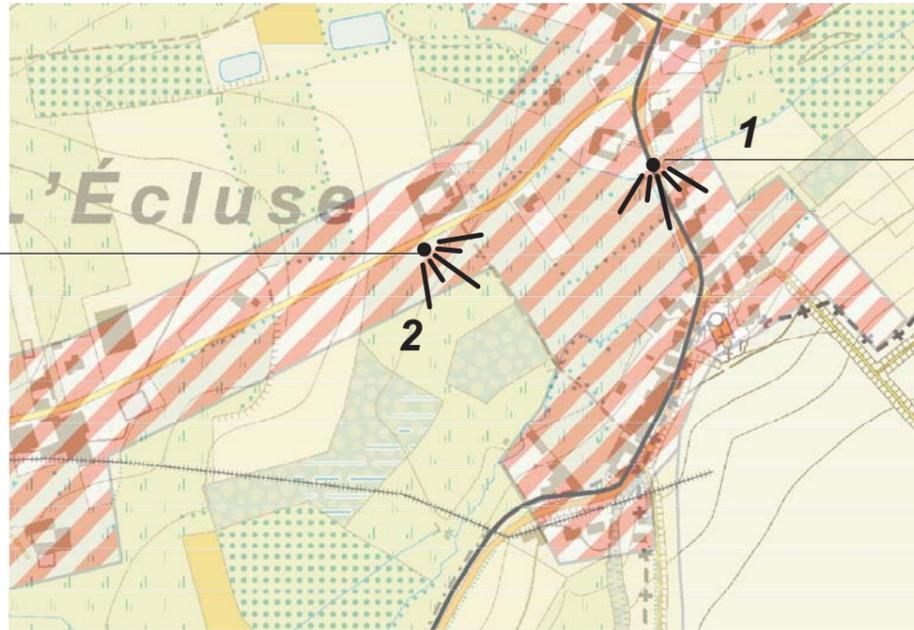
Un deuxième scénario consiste en une mise en pâture extensif de la zone avec une rotation de l'ordre de tous les deux ans. Ce scénario vise à augmenter la biodiversité du site par un développement naturel de la végétation.

Scénario 3 : rendre le site accessible au public

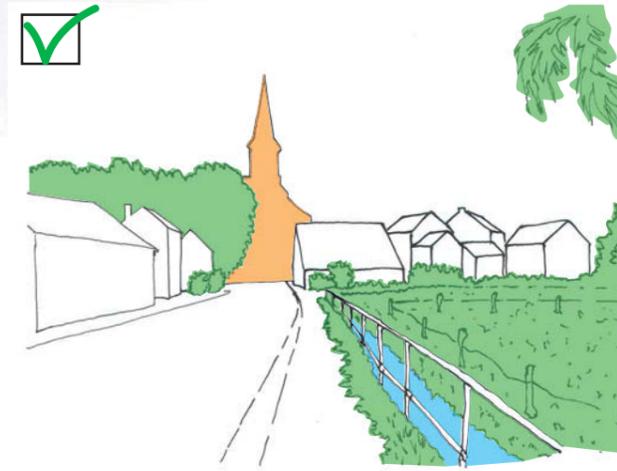
Ce troisième scénario a pour objectif une appropriation du fond de vallée par la population. Il est proposé que le site se dote d'une infrastructure (légère) permettant l'accès au site ainsi que la mise en place de panneaux didactiques sur la nature et l'intérêt de ce type d'espace. Vu les risques d'inondation liés à la zone, il est nécessaire d'adapter l'implantation des infrastructures afin que celles-ci ne souffrent pas de la montée des eaux.

Remarque par rapport au phénomène d'urbanisation.

Le plan de secteur autorise l'urbanisation le long des rues de Gaët et de la Cabourse. D'un point de vue paysager, on évitera néanmoins toutes constructions le long de ces deux voiries au vu des ouvertures qu'elles offrent à l'ensemble du village. D'un point de vue géotechnique, il semble également peu prudent d'urbaniser (plus particulièrement le long de la rue de Gaët), au vu des risques d'inondation.



POINT DE VUE 1 : RUE DE GAËT



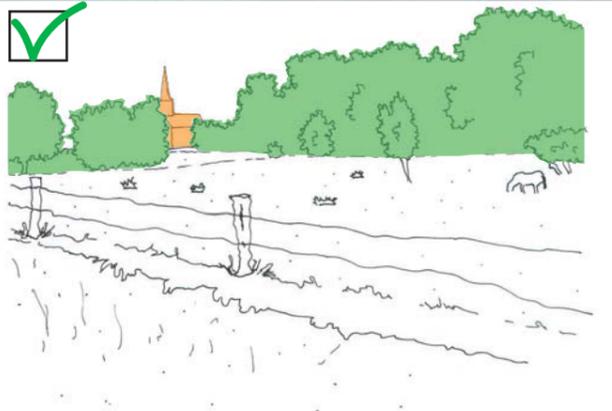
Situation actuelle : le fond de vallée contribue à l'ambiance villageoise.



Situation dans le cas d'une urbanisation le long de la voirie : une implantation maladroite de maisons en blocs homogènes banalise, uniformise le tissu villageois et ferme l'ouverture sur le fond de vallée.

Les illustrations présentes ici tentent d'illustrer une urbanisation des rues de Gaët et de la Cabourse.

POINT DE VUE 2 : RUE DE LA CABOURSE



Situation actuelle : l'apparition de l'église au travers de la végétation donne au lieu son identité de village de fond de vallée. Notons que ce point de vue se trouve sur une zone bâissable encore non construite. Toute urbanisation le fera disparaître.



Situation dans le cas d'une urbanisation : le caractère ouvert de la vue engendré par une urbanisation dénature et banalise le paysage, de même qu'une urbanisation le long de la voirie obstrue la vue sur le village.



GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl
Hôtel des Libertés
Grand-Place,1
1370 Jodoigne

Fiches d'intervention *Commune de Beauvechain*

*Point de vue depuis la N91
au sud de Hamme-Mille*

Auteurs de projet - association momentanée :

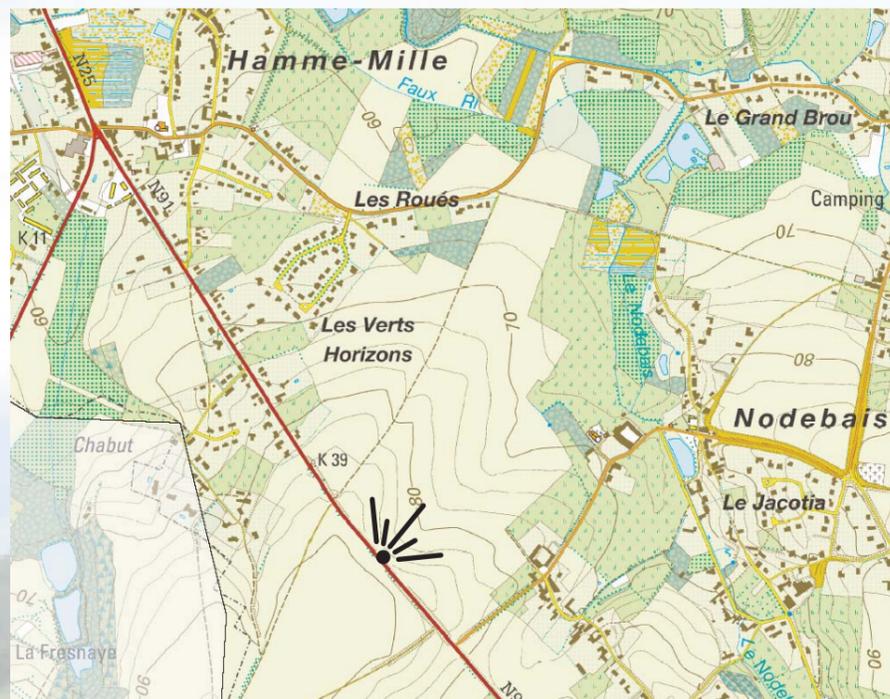


Chée de Waterloo, 426
tel : 02-534.50.35
fax : 02/534.50.95
E-mail : cooparch@cooparch.be
web : www.cooparch.be



Rue Montagne aux Angés, 26
B - 1081 Bruxelles
tel 02 779 13 55 -
fax 02 779 22 75
agora@agora-urba.be

LOCALISATION



OBJET DE L'ETUDE - PROBLEMATIQUE

Le site étudié constitue un paysage de vallée relativement bien conservé, sorte de tampon entre les villages de Nodebais et Hamme-Mille. Les caractéristiques du site sont de nature écologique et paysagère. Ce sont essentiellement des mesures de préservation qu'il faudra mettre en place.

ANALYSE DESCRIPTIVE

Le paysage perçu

Le point de vue étudié ici se fait depuis la N91 à l'entrée de Hamme-Mille juste avant les premières constructions le long de la route (photo 3). La position sommitale de l'observateur lui offre un point de vue panoramique sur la vallée de la Nethen et du Nodebais à l'est de Hamme-Mille. Le site présente un caractère paysager ouvert.

Le point de vue peut se décomposer en plusieurs plans structurants (photo 1). Au premier plan, plusieurs parcelles agricoles situées sur le versant de la vallée offrent une variation chromatique en fonction des saisons. Le deuxième plan, en contrebas, présente la zone humide autour des trois ruisseaux du Nodebais, de la Nethen et du Faux Ri et est composé de zones boisées (notamment une peupleraie). Enfin le troisième plan présente le versant nord de la vallée et une succession de vallonements. On aperçoit des zones urbanisées (Le Grand Brou), des zones boisées et des peupleraies sur ces vallonements. Le point de vue offre donc une ouverture visuelle importante et le regard est guidé par la succession de ces plans.

D'autre part, deux chemins en terre traversant le site constituent des lignes directrices : le chemin en terre reliant la N91 à la rue de Tourinnes à Hamme-Mille (photo 2) et celui reliant la rue de Tourinnes à la rue de la liberté à Nodebais parallèlement au ruisseau du Faux Ri.

Enfin, le lotissement des Verts Horizons est entièrement camouflé depuis la N91 par un épais couvert végétal. Sa présence ne présente donc aucun impact paysager.

Le paysage naturel

Le site offre au premier plan de nombreuses grandes parcelles agricoles ce qui lui confère une diversité écologique relativement faible (photo 1). De plus, la nationale N91 ainsi que les chemins sont quasiment dénudés de toutes plantations (photo 2/3). Cependant, il est à noter que la largeur des bandes enherbées le long des parcelles est importante et ce, notamment, le long de la N91, ce qui permet de maintenir un couloir écologique.

La zone humide autour du croisement de la Nethen et du Nodebais constitue une zone écologiquement intéressante composée de peupleraies, de feuillus, de végétation rudérale buissonneuse, de prairies humides et de landes buissonneuses. Des étendues d'eau à l'est de Hamme-Mille et au sud du Grand Brou renforcent le rôle écologique de la zone. Le Faux Ri constitue quant à lui une bifurcation de la Nethen. Notons enfin que le fond de vallée du Nodebais aux alentours de la peupleraie fait partie d'une réserve domaniale.



Succession des différents plans constituant le paysage du site : les parcelles agricoles, la vallée et les vallonements dans le fond.



Le chemin "Les Roués" reliant la N91 (en arrière plan) à la partie est du village de Hamme-Mille



Passage de la N91 à proximité du site et début des constructions du village de Hamme-Mille



ANALYSE DESCRIPTIVE (suite)**Le paysage construit**

Le bâti est peu présent dans le panorama. Une ferme traditionnelle située à Nodebais est visible depuis la N91 et constitue un point d'appel. Le lotissement situé juste en contrebas du point de vue est complètement camouflé par un couvert végétal. Enfin, le seul paysage construit est présent sous forme de "tache urbanisée" plus ou moins visible au loin.



Une ferme se distingue clairement dans le paysage par sa couleur claire.

Evolution historique

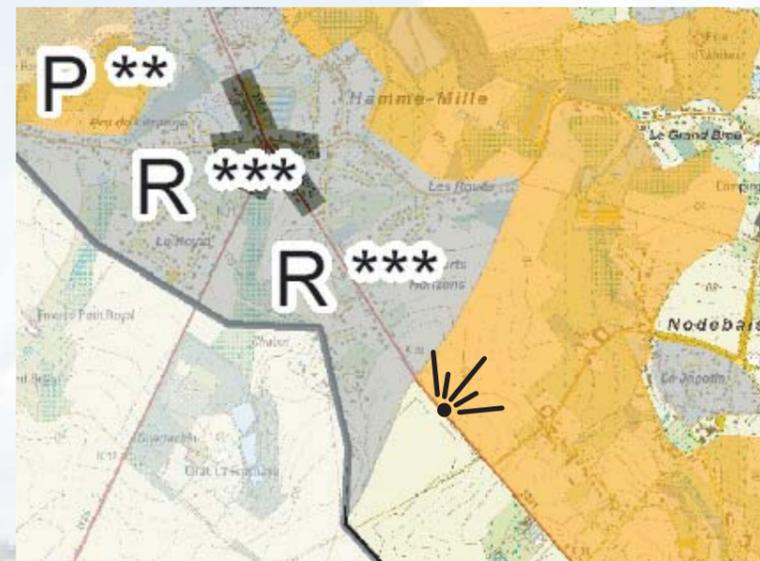
De nombreuses modifications ont affecté le site d'après la carte de Ferraris. On note la disparition d'un chemin creux et de nombreux alignements d'arbres qui devaient façonner le paysage différemment d'aujourd'hui. Hamme Mille, anciennement "Hamme", a connu une urbanisation très importante sous forme de lotissements ayant également modifiés le paysage.



Extrait de la carte de Ferraris. Un paysage sensiblement différent marqué par quelques alignements d'arbres et de nombreux chemins creux.

Situation par rapport à la carte des périmètres d'enjeux paysagers

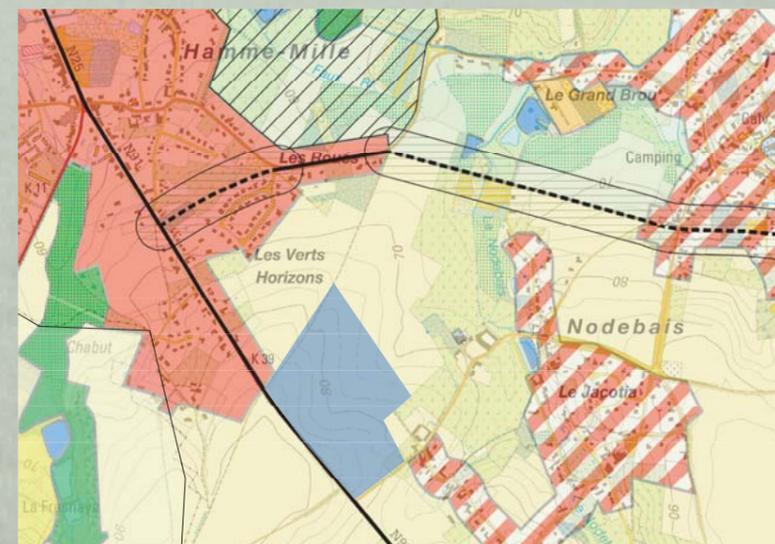
Avec un panorama sur la vallée et des percées visuelles au loin, le site, classé en zone paysagère très remarquable, occupe une place clef dans la carte des enjeux paysagers puisqu'il se situe entre deux zones d'intérêt paysager faible, à Nodebais et à Hamme-Mille.



Extrait de la carte des périmètres d'enjeux paysagers. Le point de vue offre un panorama sur une zone qualifiée de très remarquable. A proximité, les alentours de Hamme-Mille sont qualifiés de paysage faible.

Situation par rapport plan de secteur et au schéma de structure

Le site ne présente pas de parcelles vides constructibles ce qui sous-entend qu'il y a peu de risques d'urbanisation massive de la zone. Cependant, les zones agricoles ne sont pas à l'abri de l'implantation d'équipements liés aux pratiques agricoles. Notons que le projet de liaison entre la rue de Tourinnes à Hamme-Mille et la rue de la liberté à Nodebais a été supprimé par le schéma de structure communal. Ce dernier délimite également une portion de zone agricole en zone non aedificandi, afin de protéger les vues depuis la nationale RN91.

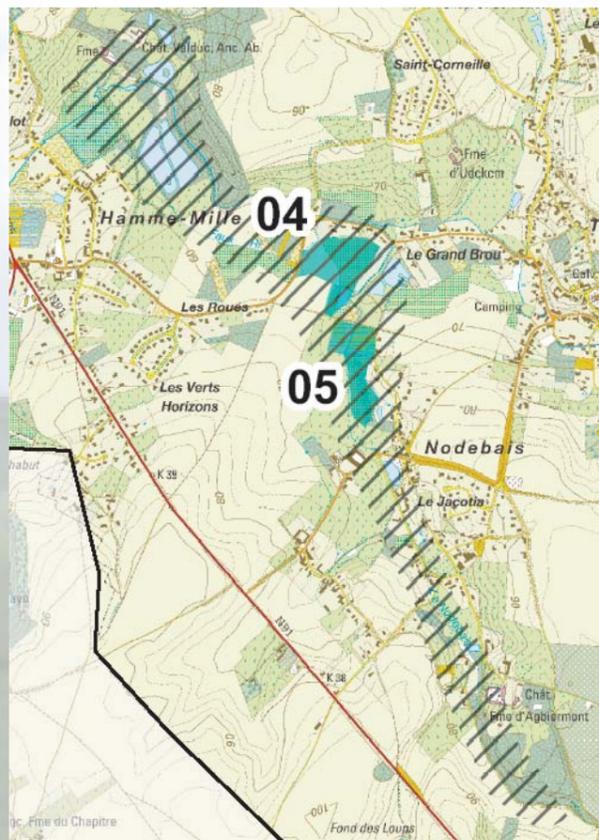


Extrait du plan de secteur. La majorité du site est affectée en zone agricole, entourée d'espaces bâtis. La zone agricole affectée en zone non aedificandi par le schéma de structure est représentée en bleu (périmètre approximatif).

ANALYSE DESCRIPTIVE (fin)

Remarque concernant la biodiversité

La carte relative à la valeur écologique du canton réalisée par l'Institut Royal des Sciences Naturelles a identifié la vallée du Nodebais comme étant une zone tampon en termes écologiques (voir Analyse évaluative). Le Marais du Grand Brou, le bassin d'orage de Nodebais ainsi que le marais sont quant à eux identifiés comme ayant une valeur régionale.



Valeurs des sites	
■	Valeur supranationale
■	Valeur régionale
■	Valeur locale et éléments du maillage vert
///	Zone tampon
04	Marais du Grand Brou
05	Bassin d'orage de Nodebais et le marais

Extrait de la carte de biodiversité. L'ensemble de la vallée du Nodebais présente un certain intérêt en tant que zone tampon. Deux sites d'intérêt régional ont également été identifiés.

Valeur identitaire et structurante du site :

Valeur structurante :

Le site présente une zone de vallée relativement bien préservée avec une valeur structurante forte.

Rôle au sein de la construction du paysage :

Le site a une valeur forte par sa position de site paysager très remarquable inséré entre des zones à caractère paysager faible.

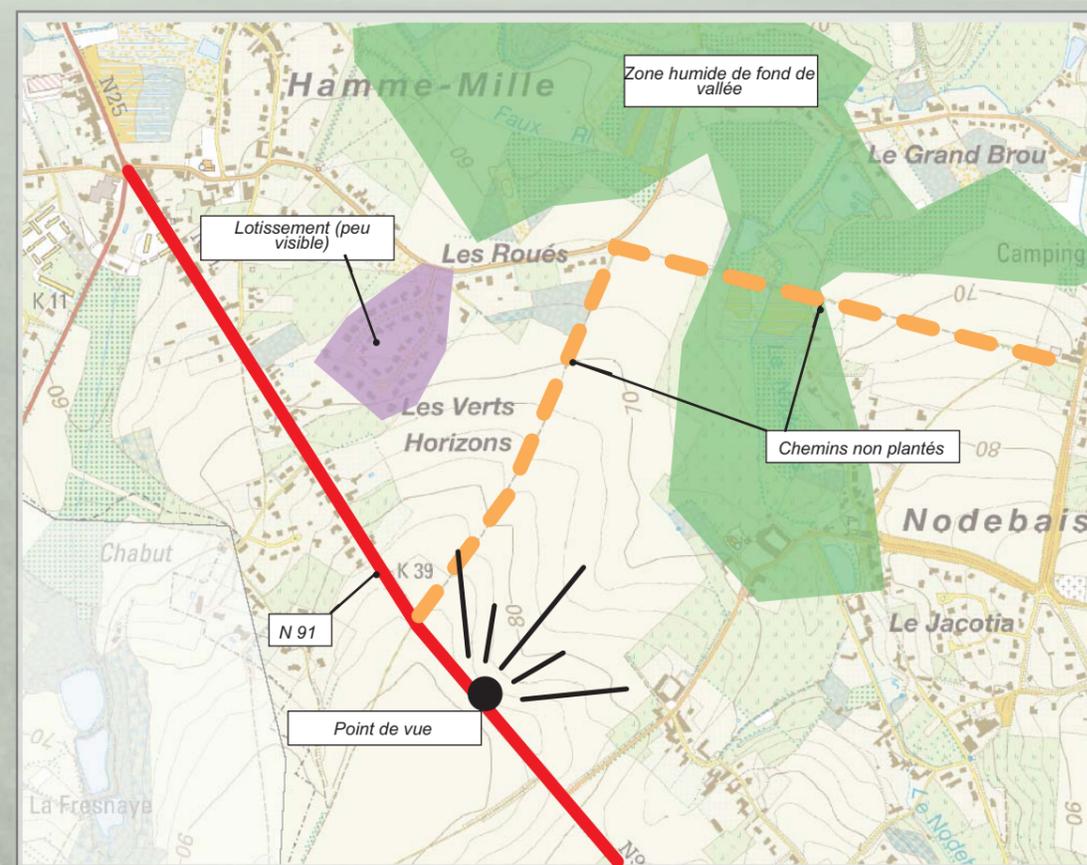
Valeur identitaire au sein du canton :

Le site incarne une valeur identitaire propre au canton car il présente un paysage préservé de vallée. Cependant, l'analyse de la carte de Ferraris montre que le paysage d'origine a été profondément modifié.

Analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Vue panoramique sur un fond de vallée écologiquement intéressant • Percées visuelles lointaines, paysage ouvert • Peu de risque d'urbanisation de la zone 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone humide non protégée • Chemins et routes quasiment non plantés
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Chemin reliant la N91 à la rue de Tourinnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Plantations le long de la N91 fermant la vue

Synthèse



OBJECTIFS

- **Préservation du panorama et des percées lointaines**
- **Protection de la zone humide**
- **Rendre la zone naturelle accessible au public depuis la N91 et le village de Hamme-Mille**

PROPOSITIONS D'INTERVENTION

Préserver l'ouverture de la vue depuis la N91.

Afin de préserver les percées visuelles depuis la N91, il est préconisé de conserver des ouvertures visuelles sur le panorama en cas de plantation le long de la route.

Dans le cas de l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles, une attention toute particulière sera réservée à leur bonne insertion dans le paysage. Le problème d'une mauvaise implantation du bâti ne se pose bien entendu pas pour la zone non aedificandi mais bien pour le reste de la zone agricole.

Préserver et développer la qualité écologique du site par des accompagnements végétaux le long des chemins.

Afin de mettre en place un réseau de couloirs écologiques locaux en connexion avec la zone humide de la vallée, il est préconisé de réaliser des accompagnements végétaux le long des deux chemins présents sur le site. Ceci permet de plus de souligner leur caractère structurant et de les valoriser en tant que "liaisons" supplémentaires entre la N91 et l'est de Hamme-Mille et entre Hamme-Mille et Nodebais.

Il semble d'autre part nécessaire de classer la zone humide le long de la vallée en zone naturelle.

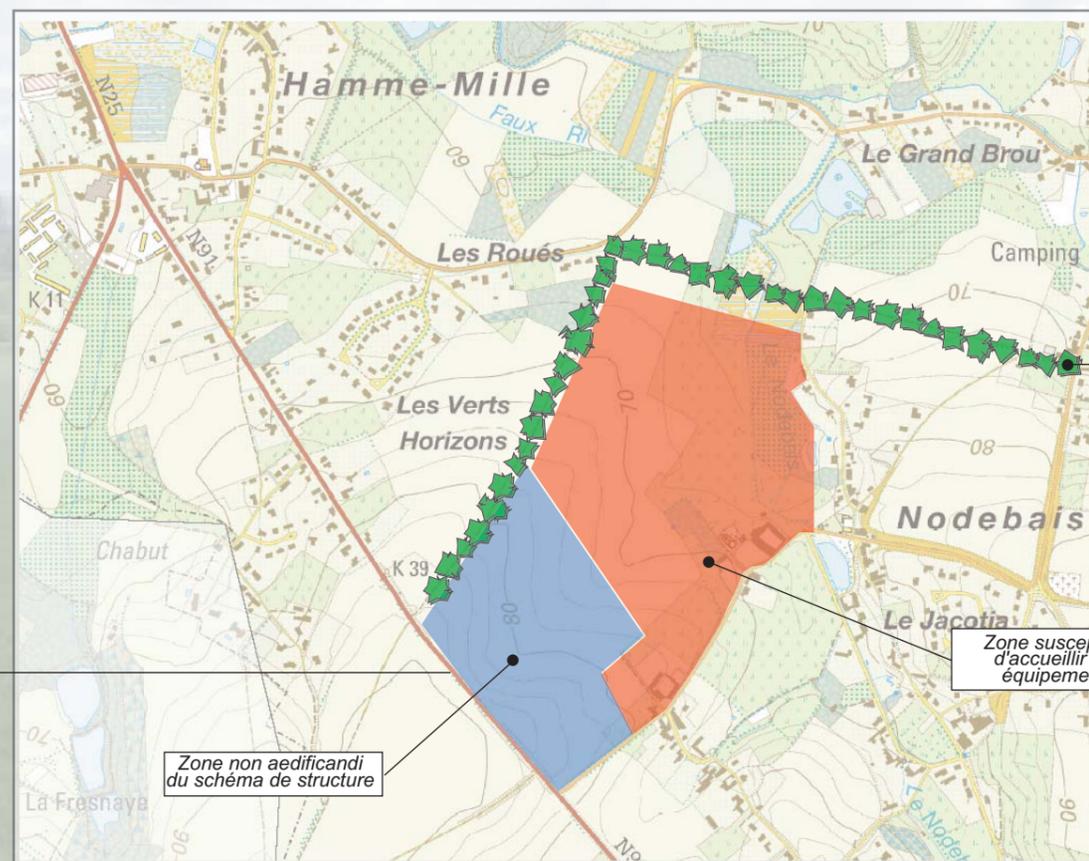
Ouvertures visuelles depuis la N91

La zone non aedificandi du schéma de structure (en bleu sur le schéma), protège les abords immédiats de la nationale, on veillera néanmoins à ce que le reste de la zone agricole (en rouge sur le schéma) ne soit pas accueillie des équipements agricoles qui ne feraient pas l'objet, au préalable, d'une réflexion en termes d'insertion paysagère.

Dans le cas d'une plantation des abords de la voirie, on veillera à garder des échappées visuelles sur la vallée.



Situation actuelle : vue depuis le fond de vallée.
une ouverture visuelle est offerte sur le fond de vallée depuis la nationale N91.



Végétalisation des abords des chemins

Les abords de chemins sont agrémentés de plantations de manière à remplir un rôle de couloir écologique.



GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl
Hôtel des Libertés
Grand-Place,1
1370 Jodoigne

Fiches d'intervention *Commune de Beauvechain*

Zone agricole non aedificandi

Auteurs de projet - association momentanée :

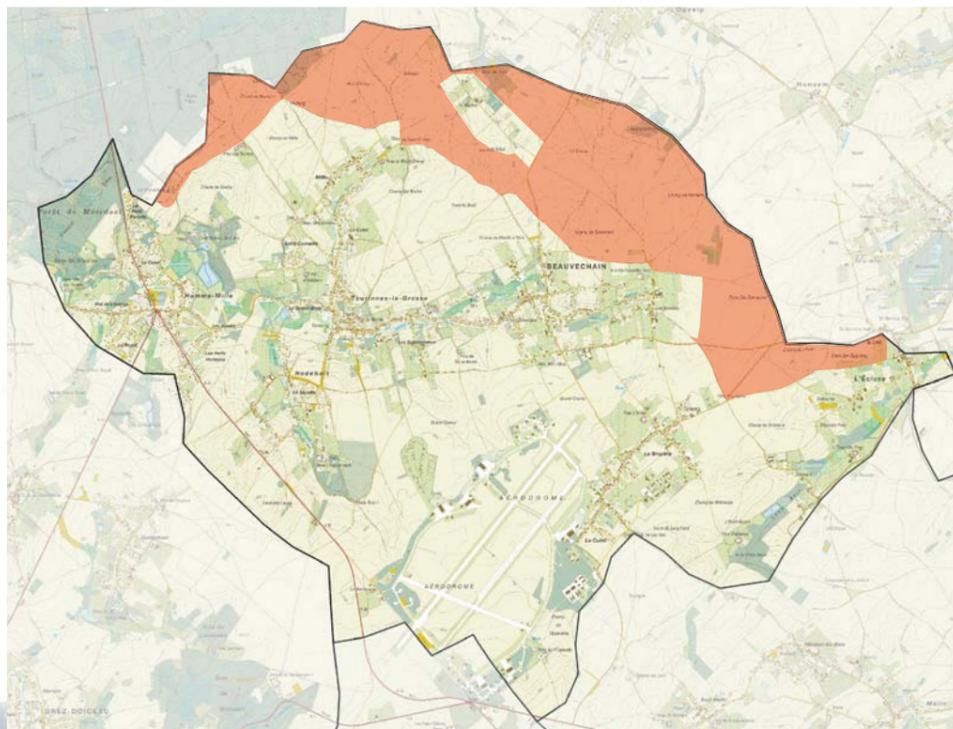


Chée de Waterloo, 426
tel : 02-534.50.35
fax : 02/534.50.95
E-mail : cooparch@cooparch.be
web : www.cooparch.be



Rue Montagne aux Angés, 26
B - 1081 Bruxelles
tel 02 779 13 55 -
fax 02 779 22 75
agora@agora-urba.be

LOCALISATION



OBJET DE L'ETUDE - PROBLEMATIQUE

La zone étudiée ici couvre les plateaux du nord est de la commune et correspond à ce qui est appelé la zone agricole non aedificandi au schéma de structure communal de Beauvechain (en rouge sur la carte). Les intentions d'aménagement relatives à cette zone sont les suivantes: *A l'intérieur de cette zone, aucune construction ne sera permise afin de répondre à l'objectif du schéma de développement de l'espace régional d'intégrer la dimension paysagère dans les pratiques d'aménagement d'une part et d'autre part de préserver les vues et le paysage ouvert de l'entité, et d'éviter le mitage de la zone agricole. Les plantations y seront favorisées localement afin de structurer le paysage (Schéma de structure communal-Rapport d'options).* Parallèlement à ces intentions, il apparaît un certain manque au niveau de la diversité biologique qu'il conviendra de combler.

ANALYSE DESCRIPTIVE

Le paysage perçu

La zone nord est de la commune de Beauvechain offre un large paysage de plateau ouvert (openfield) et légèrement ondulé. Quelques masses boisées, essentiellement de feuillus, ponctuent ces vastes espaces : le Bois de Peer, le Rimmelenbos et la forêt de Meerdael. Cette dernière, vaste manteau forestier, ferme la vue approximativement à la limite ouest du territoire communal. Plusieurs petits éléments attirent également le regard tel que des fermes, des arbres isolés ou de petites chapelles (photos 1 à 4). Enfin, on retiendra la présence de plusieurs chemins creux qui cassent une certaine monotonie du paysage en reliant les villages aux plateaux (photo 5).

Le paysage naturel

L'altitude des plateaux varie entre 90 et 100 mètres (l'altitude maximum de la commune se retrouve dans la partie sud où elle atteint des valeurs de 130 tandis que les valeurs les plus faibles sont de l'ordre de 55 mètres dans la vallée de la Néthen). Les pratiques agricoles sur ces vastes espaces sont induites par la qualité des sols limoneux, à l'image d'une grande portion de la Hesbaye. On notera cependant des risques d'érosion sur les terrains en pente (il est généralement admis que les terres agricoles dont le pendage est supérieur à 5 % sont soumises à risques).

Les plateaux, de par leur utilisation exclusivement agricole, présentent peu d'intérêt au niveau de la biodiversité. Cependant, la présence des nombreux chemins creux dont les talus sont recouverts d'une végétation herbacée, arbustive, voire arborée, offrent une diversité d'habitats accueillant une faune et une avifaune variée. La carte relevant les sites d'intérêt écologique a en effet identifié ces chemins au même titre que les quelques bois et les abords de la Ferme du Rond-Chêne, qui participent également au maillage écologique de cette partie de la commune.



Vue depuis "Le Stoquoi" en direction de la Chapelle au Rond-Chêne. Un ensemble de vastes plateaux agricoles.



Limite ouest de la zone (Champ de Valduc). Quelques massifs boisés agrémentent le paysage. Le caractère vallonné des lieux se fait ressentir.



Le Rimmelenbos offre une certaine diversité dans un paysage de plateaux au même titre qu'un refuge pour la faune.



Une autre vue depuis les hauteurs du "Cayberg". Quelques plantations animent le panorama.



Vue remarquable depuis le "Cayberg". On aperçoit un chemin creux intéressant.

ANALYSE DESCRIPTIVE (fin)

Evolution historique

L'excellente qualité des sols a amené les hommes à développer très tôt une activité agricole sur l'ensemble de ces plateaux. Cependant, le mode d'exploitation devient plus intensif à partir de la fin du 19ème siècle et s'accroît encore à partir de l'après guerre avec l'utilisation d'engrais et l'arrivée de machines agricoles plus performantes. Des parcelles jusqu'alors inutilisées deviennent exploitables.

Les cartes de Ferraris nous renseignent sur l'existence d'un réseau dense de chemins creux dont la grande majorité existe encore aujourd'hui. Cependant, il semblerait que leur couverture végétale était bien plus dense que celle observable aujourd'hui.

On remarquera enfin la diminution de la superficie des masses boisées telles le Rimmelenbos, le Bois de Peer ou encore le Bois de Stoquoi qui à pratiquement entièrement disparu aujourd'hui.



Extrait de la carte de Ferraris sur une partie de la zone d'étude. On retrouve la masse imposante de la forêt de Meerdael ainsi que d'autres masses boisées tel le Rimmelenbos dont la superficie était plus étendue qu'aujourd'hui. Le réseau de chemins creux a été relativement bien conservé mais était accompagné d'un couvert végétal plus dense. La limite approximative de la zone est tracée en rouge.

Le paysage construit

Malgré les vues à très longue distance et parfois à 360°, il est rare d'apercevoir les villages implantés dans les fonds de vallées. Sur la zone d'étude en elle-même, les constructions sont pratiquement inexistantes, on retiendra cependant le hameau de La Misère qui s'insère faiblement dans le paysage, mais aussi la Ferme des Biches (photos 6 et 7).



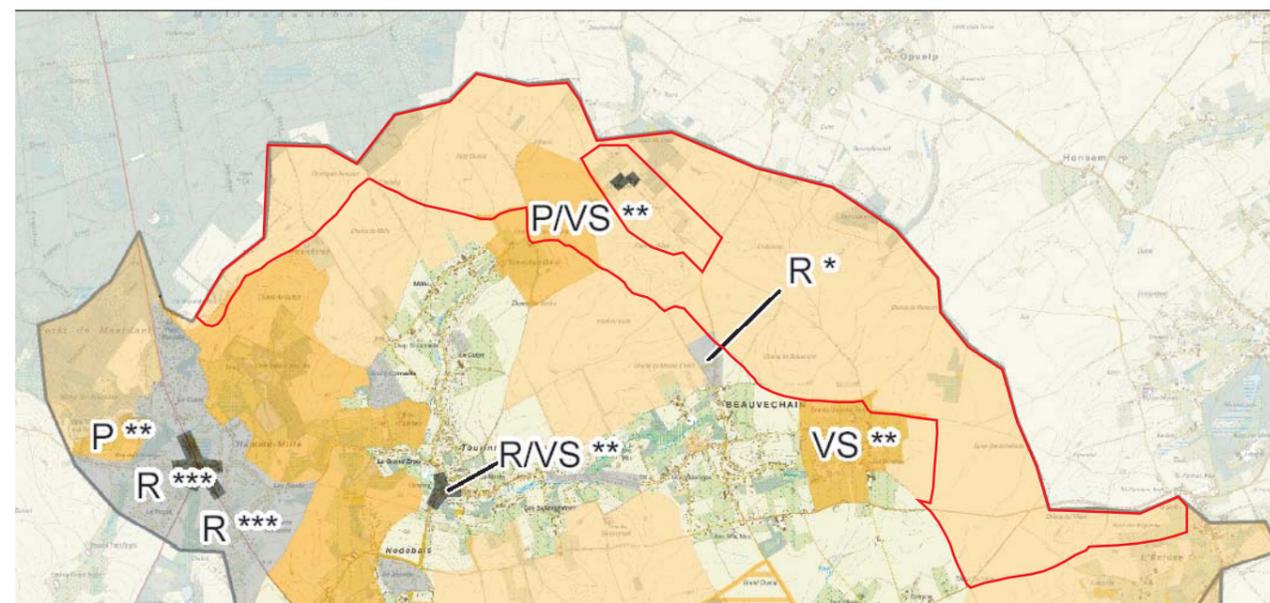
Vue sur depuis le Stoquoi sur les hangars peu intégrés de la Misère.



La ferme des Biches. Les haies qui l'entoure jouent dans le sens d'une intégration paysagère.

Situation par rapport à la carte des périmètres d'enjeux paysagers

La carte des périmètres d'enjeux paysagers classe l'ensemble de la zone en paysage remarquable. Deux zones notées très remarquable sont également répertoriées : les abords de la Chapelle du Rond Chêne et de la ferme de la Grande Grayette. Il est proposé d'y appliquer des mesures de préservation, de valorisation et de sensibilisation. Un point noir est identifié au niveau du hameau de la Misère.



Extrait de la carte des périmètres d'enjeux paysagers. L'ensemble de la zone est qualifiée de paysage remarquable à l'exception du hameau de La Misère qui constitue un point noir. Les abords de la Chapelle du Rond-Chêne sont qualifiés de très remarquables. La limite de la zone d'étude est tracée en rouge.

Analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> •Le caractère rural faiblement dénaturé. Les vues lointaines, parfois à 360°. •La présence de certains sites écologiquement intéressants. 	<ul style="list-style-type: none"> •La faible valeur écologique de ces larges parcelles agricoles. •Le caractère dénudé des plateaux et le manque de points de repères. •La pauvreté du réseau écologique servant de relais et de refuge à la faune.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> •Le développement des éléments isolés existants : chemins creux, massifs boisés et alignements d'arbres. 	<ul style="list-style-type: none"> •La disparition des éléments isolés présentant un intérêt écologique et paysager. •Les phénomènes d'érosion. •L'implantation de nouveaux bâtiments agricoles mal intégrés au hameau de la Misère.

OBJECTIFS

- **Augmenter la valeur écologique de la zone**
- **Remédier aux problèmes d'érosion et d'écoulements de boues, voire les anticiper.**
- **Tenter une meilleure structuration du paysage.**

PROPOSITIONS D'INTERVENTION**Les chemins creux.**

Il est proposé de reboiser certains chemins creux par plantation ou en laissant faire le développement naturel de la végétation. La gestion de ces boisements devra être la même que celle appliquée ailleurs dans la commune : une rotation trois fois tous les sept à dix ans.

Les zones herbagères.

Ces zones se révèlent assez rares sur l'ensemble de la zone étudiée, qu'il s'agisse de pâtures ou de prés. Là où elles ont été identifiées, il est proposé de créer un rideau de haies taillées d'une hauteur de maximum 2 mètres pour 1 mètre de large.

Les alignements d'arbres.

Plusieurs alignements d'arbres intéressants ont été observés sur le site. Il est proposé d'en créer d'autres selon un axe principal dont la prolongation devrait se faire au-delà de la zone d'étude.

Un bassin d'orage.

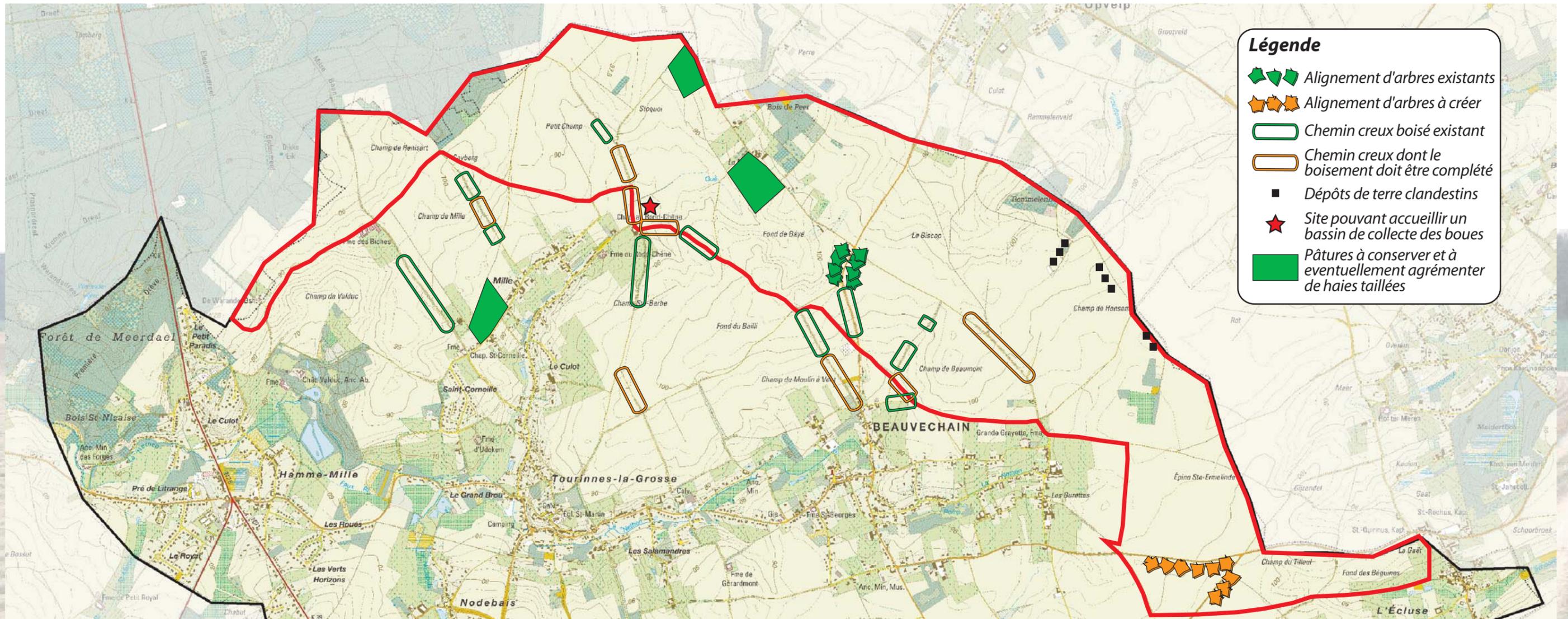
On dénombre actuellement quatre bassins d'orage sur l'ensemble du territoire communal. Une zone apte à accueillir un bassin d'orage supplémentaire a été identifiée par nous afin de collecter les boues lors de fortes averses. Ce bassin devrait être curé régulièrement (de l'ordre de 1 fois tous les 2 ou 3 ans), les boues ainsi récupérées devraient être remises sur les champs par les agriculteurs. Des bordures enherbées, de l'ordre de 10 mètres de large, pourraient être mises en place le long des fossés d'amenée des eaux, contribuant ainsi à l'efficacité du système. Dans une optique esthétique, une haie basse taillée pourrait être envisagée en bordure du bassin.

L'implantation future d'équipements agricoles

La zone non aedificandi couvre l'essentiel du nord de la commune à l'exception des alentours de " La Misère ". Dans le cas de l'implantation future d'une construction, on veillera à ce que ses gabarits et son mode d'implantation se fassent dans le respect du cadre paysager dans lequel elle s'insère (éviter les fortes covisibilités, travailler sur un accompagnement végétal d'essences indigènes au canton, utilisation de matériaux et/ou de revêtements discrets).

Les dépôts de terre illégaux

Il a été identifié plusieurs dépôts de terre illégaux dont la présence nuit à la qualité paysagère de l'espace. Il est suggéré de mettre fin à ces pratiques au travers de l'application stricte ou la création de procédures réglementaires dont la nature dépasse le cadre du présent travail. Dans le cas de l'implantation d'une infrastructure destinée à accueillir ces déchets, on veillera à la bonne intégration de celle-ci.



Légende

- Alignement d'arbres existants
- Alignement d'arbres à créer
- Chemin creux boisé existant
- Chemin creux dont le boisement doit être complété
- Dépôts de terre clandestins
- Site pouvant accueillir un bassin de collecte des boues
- Pâtures à conserver et à éventuellement agrémenter de haies taillées